Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 4 Chaâbane 1444
24 Février 2023

N° 24

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **430**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **431**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **432**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **437**
Homologation de résolutions **438**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **439**
Avis aux créanciers **441**
Convocations
Sociétés anonymes **441**
Divers
Avis au public **443**
Rectificatifs **444**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Projet de constitution d'une société civile

Suivant projet d'un statut déposé au greffe du tribunal de première Instance de Kairouan le 20/02/2023 sous le n°01/2023. Il a été mentionné le projet de constitution d'une société Civile selon l'article 16 du décret n°15 de l'année 2022 :

Dénomination : Société Civile locale Sisseb des Services Agricoles

Capital social : 10.000 Dinars.

Durée : 99 ans.

Objet : Exploitation des terres internationales détenues par l'office des terres internationales, formation des agriculteurs, fournir aux agriculteurs des semences et produits agricoles

Siège social : Sisseb - Délégation Sbikha - Kairouan

Fondateur : Lotfi Tarrach- Kamel Farjallah - Abderazek Ghazel - Abdelfattah Darouich - Moufid Dhabia.

Nombre des actions : 200 actions

Valeur nominale : 50 dinars

Nombres des associés : 20

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 20/3/2023 au siège social de la société.

2023S00221SODB1

Prospectus de souscription

Prospectus de constitution de société

Nom de la société à constituer : La Société Nationale des Transports Régionaux de Sidi Bouzid Taqmouda

Type de la société : régional

Montant du capital souscrit de la société : 20.000 Dinars, vingt mille dinars

L'adresse prévue du siège social : Résidence Iskandar, Rue Kairouan, Quartier Khadra, Sidi Bouzid 9100

Thème de l'entreprise : L'objet de cette société civile régionale est lié au transport de voyageurs à travers un projet de développement économique, social, solidaire, culturel et environnemental.

1) Redynamiser la vie économique

2) Activer les liens familiaux et les services

3) Revitaliser le domaine récréotouristique

4) revitalisation du domaine de l'environnement

5) Dicter la grave pénurie du réseau de transport au niveau régional et national

6) Se concentrer sur les fondations prioritaires pour promouvoir le développement durable et la bonne gouvernance

7) Intérêt public :

- Intérêt individuel

- Intérêt collectif

- intérêt participatif

- Intérêt solidaire

8) Réaliser l'encadrement et l'orientation au profit des polythéistes.

Le mandat de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statuts types : 8 février 2023 au Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid sous le n°105

Le nombre d'actions qui seront souscrites et en contrepartie en espèces, et le montant à payer immédiatement : 400 actions, contre lesquelles 20.000 dinars seront payés en espèces.

La valeur nominale des actions à émettre : 50 dinars par séance.

Conditions liées à la distribution des excédents et à la formation de l'épargne : Dans le cas où la société nationale réalise des bénéfices nets ou des excédents de trésorerie chaque exercice comptable;

15 % sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société privée locale; spécialité

20 % pour les activités sociales, culturelles, environnementales et sportives; majeur

Le reliquat des bénéfices ou excédents peut être distribué dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

Plus que cela est employé dans le développement et le développement de ses activités localement.

Nom de l'agence de l'institution bancaire dans laquelle seront déposés les fonds provenant de la souscription :

Banque : Banque Nationale Agricole (BNA) Agence Sidi Bouzid, Médine

La période ouverte à la souscription : Du lundi 6 mars au Jeudi 15 mars (temps administratif)

Avec possibilité de scellement anticipé sous forme de souscription totale avant l'expiration de la période précitée.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu de celle-ci :

A la suite de la totalité de la cotisation, une convocation à l'assemblée générale constitutive est faite par la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens. La convocation est jointe au siège de la délégation de Sidi Bouzid et au siège de la commune de Sidi Bouzid.

Fondateurs :

Hassen Zouidi, demeurant à Sidi Bouzid Ouest, numéro de téléphone : 42266293

Jamal Trabelsi, demeurant à Sidi Bouzid Ouest, numéro de téléphone : 98600323

Ali Hani, demeurant à Sidi Bouzid Ouest, numéro de téléphone : 55491423

Maryam Samari, demeurant à Menzel Bouzaiane, numéro de téléphone : 29464126

Hala Nsibi, demeurant à Sidi Bouzid Est, numéro de téléphone : 95535199

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs, après examen du projet.

2023X00237SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP JASMINS 2033

Fonds Commun de Placement

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié

et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°02-2023 du 7 Février 2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP JASMINS 2033 aura lieu le 13/3/2023.

FCP JASMINS 2033 présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : FCP JASMINS 2033

Forme juridique : Fonds Commun de Placement - FCP

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Mixte

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds

Législation applicable : Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Adresse : Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune

Références de l'agrément : Agrément n°02-2023 du 7 Février 2023

Date de constitution : 21 Février 2023

Durée de vie : 10 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : MAXULA BOURSE, Intermédiaire en Bourse et ARAB TUNISIAN BANK

Gestionnaire : MAXULA BOURSE, Intermédiaire en Bourse sis au Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Dépositaire : ARAB TUNISIAN BANK sise à 9, Rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Distributeur : MAXULA BOURSE, Intermédiaire en Bourse sis au Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire.

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine nette de toute commission au cours de la période de souscription,

- Le prix de rachat est égal

- Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de 5% pour ceux qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'expiration de la durée de la vie du fonds. Les porteurs de parts sont exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectuée avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'informations sur FCP JASMINS 2033, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de la société MAXULA BOURSE - intermédiaire en bourse sise au Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

2023R00418SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE IMMOBILIERE

LES TERRASSES DE HERGLA SARL

الشركة العقارية تيراس هرقلة

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1000 000 dinars

Siège social : B 21, Immeuble Titanium, rue de l'Ile de Djerba, Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

MF : 1525744 J/P/M/000

Suivant PV de l'AGE du 29/12/2022 enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana sous le numéro 22707227 quittance numéro M157500 en date du 30/12/2022, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202318434 en date du 17/01/2023 il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social par apport en nature pour le porter à 1 500 000 DT ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes la société Chartered Accountants Partners SARL;

- Renouvellement du mandat du gérant;

- Mise à jour des statuts;

- Pouvoirs.

2023400388SRLB2

KNAUF TUNISIE SYSTEM SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 200.000 DT

Zone Industrielle de la Mghira 1- Lot n°9- 2082 Fouchana

IU : 908509V

Suivant P.V de la Décision Collective de l'Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire des Associés du 11/11/2022 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 26/12/2022 sous QN°M0101419. En°22805815) & Suivant un acte de cession d'une part sociale du 11/11/2022 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 24/1/2023 sous QN°M008852 En°23100360).

Monsieur Sofiene Ben Salah a décidé de démissionner de son mandat de gérant.

Les associés ont décidé de nommer Mr Karim George Adly Georgy en qualité de gérant pour une durée de trois (3) années.

Monsieur Sofiene Ben Salah a décidé de céder la part qu'il détient à Mr. Karim George Adly Georgy

Dont un exemplaire du P.V et de l'acte a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°908509V en date du 11/1/2023 sou dossier n°202310847.

2023400390SRLB2

Cession des parts sociales et dissolution anticipée

SERITEX

SARL non résidente - Totalement exportatrice

Au capital de 10.000 dinars

Siège social : Rue Hammouda Bacha

Z.I. Ksar Said - Manouba

Identifiant unique : N°955168H

CNSS : 344788-50

Suivant acte sous seing privé en date du 1 Février 2022enregistré à la Recette des Finances de douar Hicher le 17 Février 2022 sous le n°22100273 Quittance M009127, l'associé unique de la société «SERITEX» a cédé toutes les parts sociales soit 1.000 parts de 10 Dinars chacune qu'il détient au capital de la société susmentionnée et ce à la société «SERICAM TUNISIA». L'AGE du 12 Août 2022 enregistré à la Recette des Finances de douar Hicher le 3/10/2022 sous le n°22701740 Quittance M046019, a approuvé le dit acte de cession des parts et a décidé la dissolution anticipée de la société «SERITEX» sans recourir à sa liquidation conformément aux dispositions de l'article 424 du code des sociétés commerciales du fait que tous les éléments de l'actif et du passif sont pris en charge par la société absorbante SERICAM TUNISIA ayant pour identifiant unique n°1296486H

Un exemplaire de l'acte de cession et du P.V. de l'AGE sus indiqués a été déposé au Registre National des Entreprises le 01/11/2022 identifiant unique N°955168H.

2023400392SRLB2

Opération fusion absorption

SERICAM TUNISIA

SARL non résidente - Totalement exportatrice

Au capital de 10.000 dinars

Siège social : Rue Hammouda Bacha Z.I. Ksar Said - Manouba

Identifiant unique N°1296486H

CNSS : 336413-17

Suivant P.V. de l'AGE du 16 Août 2022 enregistré à la Recette des Finances de douar Hicher le 8/9/2022 sous le N°22701583 Quittance M042408, il a été décidé la fusion absorption simplifiée de la société «SERITEX» par la société SERICAM TUNISIA conformément aux dispositions de l'article 424 du code des sociétés commerciales suite à l'acquisition de toutes les parts sociales formant le capital de la société SERITEX identifiant unique n°955168H en date du 01/02/2022 par la société SERICAM TUNISIA susmentionnée.

Ainsi, tous les éléments d'actif et de passif de la société SERITEX sont pris en charge par la société absorbante SERICAM TUNISIA.

Un exemplaire du P. V. de l'AGE et du traité de fusion a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 01/11/2022 identifiant unique n°1296486H.

2023400393SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Société «H.M FOOD»

Au capital de (250.000D000)

Identifiant unique : N°1099126K

Siège social : à l'angle de l'avenue Taieb Mhiri et de la Rue Oued Nabhana - La Marsa

Suivant procès-verbal de l'assemblée extraordinaire le 24/01/2022, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 27/01/2022, (quittance n°10809 enregistrement n°22700134), les associés ont été approuvés :

- La continuation des fonctions de gérant de la société, monsieur Neil Hachem, et lui donner tous les pouvoirs nécessaires pour bien gérer la société.

- Vente de l'ensemble à 13,42 parts appartenant à la société dans la propriété dénommée «Villa Salha 1» objet du titre foncier n°126705 Tunis située à Sidi Abdelaziz la Marsa aux messieurs Mustapha Trabelsi et Hichem Trabelsi à parts égale entre eux.

- Vente du fonds de commerce appartenant à la propriété de la société avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités au local n°L1 objet du titre foncier n°126705 Tunis sis à l'angle de l'avenue Taieb Mhiri et de la Rue Oued Nabhana - La Marsa, aux messieurs Mustapha Trabelsi et Hichem Trabelsi à parts égale entre eux.

Une copie de ce rapport a été déposée au Registre National des Entreprises de 14/02/2023 quittance n°202342134.

2023400396SRLB2

Société Africaine de Presse et de Communication (SAPCOM)

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.000.000 DT

15, Rue 18 Janvier - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 001599 A

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22/12/2022 enregistré à la REAS, Tunis le 24/1/2023 sous le QN°M000756 EN°23800390.

Les associés ont décidé la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 142 du Code des sociétés commerciales

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°001599A en date du 1/2/2023 sou dossier n°202335422.

2023400402SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par Maître Walid Trabelsi et Me Dalila Ferchichi

en date du 17/02/2023 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 17/02/2023 quittance n°M017808 Mr Salah Ben Badr a fait donation à sa femme Mme Latifa Chtila tout le fonds de commerce exploité comme cafétéria nommée «Cafétéria Oussama» gratuitement situé au n°33 rue Ossmen Bahri Ain Zaghouan Laaouina Tunis.

Toutes oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 21/02/2023.

2023T00188FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche en date du 20/02/2023 quittance n°M015220 enregistrement n°23200928 Mme Dorsaf Bent Khalil Araouki a vendu à Mr Kais Ben Allala Chetti tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente des fruits secs situé au n°11 rue El Hamma La Petite Ariana 2083 Ariana.

Toutes oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 22/02/2023.

2023T00191FCCC2

Annulation

Suivant acte notarial rédigé par Le notaire à Tataouine Maître Boufalgha Naceur et son accesseur du 5/7/2022 est annulé la résiliation de la donation faite par l'acte notarial rédigé par le notaire à Tunis Maître Draouil Slim et son accesseur du 5/01/2021 entre Mr Ali ben Mokhtar Chrih et son épouse Mme Najet bent Omar Motaa concernant le 2/3 du fonds de commerce au local commercial sis au 21 rue Charles de Gaule Tunis exploité actuellement boulangerie dénommée «ECHARK».

Les oppositions sont acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au J.O.R.T au bureau de Maître Khorchani Abdelfatteh, Avocat à la cour de cassation sis à la rue de la liberté, immeuble Mohamed Karoui, App 1, 1er Etage, Médenine 4100.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Alchourouk et le Quotidien le 12/02/2023.

2023R00391FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce, dont signature légalisée à la Commune de Gafsa du 6/02/2023 enregistré à la Recette des Finances de Gafsa, du 9/02/2023 numéro d'enregistrement quittance numéro : M007289.

Monsieur Mouhannad Ben Abdelwahed Ben Hadj Mohamed Salah Chokri, demeurant à : Moualla Gafsa, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06211872 délivrée à Tunis le 6/02/2016, vend et cède la totalité du fonds de commerce, consistant en un Café, sous dénomination «Haroun» sis à la Rue de Violettes Place «Mraidia» Gafsa, à l'acquéreur Sabeur ben Mohamed ben Belgacem Mlayel, demeurant à Cité «Ennour» Gafsa titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06238681 délivrée le 26/4/2012.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» le 11/02/2023.

Les oppositions sur la vente du fonds de commerce susmentionné sont recevables au siège de vendeur susvisé, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette vente au Journal Officiel.

2023R00392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce, dont signature légalisée à la Délégation de Gafsa Nord Gafsa du 11/3/2022 enregistré à la Recette des Finances de Gafsa, du 30/11/2022 numéro d'enregistrement quittance numéro : M039872 et numéro : 2220926.

Monsieur Lotfi ben Khalifa Khalifa, titulaire de la carte d'identité nationale numéro : 06194208, vend et cède la totalité du fonds de commerce, avec ses éléments corporels incorporels, exploité en un local de vente des légumes et fruits, sis à la Rue de Palestine Cité Ennour Gafsa en face de Magasin Takwa Gafsa, à Monsieur Abderrazzak ben Mohamed Laroussi Soufi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro : 03115269.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» 3/12/2022, les oppositions sont recevables au local du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de 20 jours.

2023R00393FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba le 31/01/2023 quittance n°M011168, n° d'enregistrement 23200575, Mr Ali Hdidi titulaire de la CIN n°07711737 demeurant à Jwamaa Houmt Souk Djerba, a vendu à Mme Fatma Fendi titulaire de la CIN n°13424864 demeurant à Beni Dikht Erriadh Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente de parfums et merceries, sis au local n°7 au marché central Houmt Souk Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 14/01/2023.

2023R00394FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba le 31/01/2023 quittance n°M011170, n° d'enregistrement 23200576, Mr Ali Hdidi titulaire de la CIN n°07711737 demeurant à Jwamaa Houmt Souk Djerba, a vendu à Mme Fatma Fendi titulaire de la CIN n°13424864 demeurant à Beni Dikht Erriadh Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente des articles artisanaux, sis au local n°8 au marché central Houmt Souk Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 14/01/2023.

2023R00395FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat d'un acte notaire daté du 12 Janvier 2023 rédigé par le Notaire maître Nasser Boufalgha son bureau sis au n°1 rue Djebel Tataouine 3200 Mr Baccouche Mokhtar titulaire de la C.I.N n°06503808 a donné trois cinquième du fonds de commerce à monsieur Segaheir Houcine titulaire de la C.I.N n° 06540865 sis à cité militaire Tataouine destiné au commerce Entreprise sous l'identifiant unique 0702501X.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du rédacteur de l'acte maître Boufalgha Nasser 1 rue Djebel Tataouine. Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et la Presse le 15/02/2023.

2023R00396FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 6/02/2023 enregistré à la recette des finances de Djerba en date du 7/02/2023 sous le n°23200755 quittance n°M013295, Mr Ben Yahya Atef demeurant à Djerba, a vendu à Mr Trabelsi Alaa demeurant à Sfax; le fonds de commerce à usage de commerce en tous genres sis à Taourit sud rue El Yamama prés café Ennakhil Houmet Souk Djerba; et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le bureau de maître Talagh Mongi situé à l'avenue Salah Ben Youssef complexe Echiraa bureau 8 Houmet Souk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Achourouk le 17/02/2023.

2023R00397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 17/02/2023 quittance n°M026500 enregistrement n°23201018 Mr Abdessattar Ben Ali Ben Mohammed ibn Sheikh Arbi, CIN n°09014858, a vendu la totalité d'un fonds de commerce à Madame Naima bent Dahmani ben Ayed épouse de Mohammed Alhabib Almahdhi, CIN n°02107680. Cette vente a été publiée au journal Chourouk du 21/02/2023.

Les créanciers doivent produire leurs états de créance à l'adresse du fonds de commerce sis à l'Avenue de la libération 8050 Hammamet dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis.

2023R00398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Fouchena le 8/02/2023, sous le n° 23200631 quittance n°M014126 Mr Maher Habibi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour location équipements de fêtes de mariage sis à l'avenue de la Liberté Mghira Fouchena à Mr Mourad Noueman.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/02/2023.

2023R00404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 8/02/2023 enregistré à la recette des finances de Raoued le 10/02/2023 sous le n° de la quittance M019356 enregistrement n° 23200784 Mr Amin Jandoubi a vendu à Mr Mohamed Jabeur Yahyaoui tout le fonds de commerce sis à l'avenue Fethi Zouhair «café aladin» inscrit à la RNE sous le n°1464121S.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Mestiri Lilia sis au 2 bis rue Ahmad Khabthani Ariana à partir de publication du jort de cette annonce durant la période légale.

Publication faite au journal le Quotidien en date du 23/02/2023.

2023R00413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé rédigé par Maître Djemaa Zied Avocat à la cour signé le 02/02/2023 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 16/02/2023 suivant reçu n°12690 sous le n°23201103.

Mr Machgoul Lotfi a vendu à Mr Jraad Aymen la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Errahma Mahdia exploité comme café de première catégorie connu sous le nom "CAFE LA ZONE", avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/2/2023.

2023S00212FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 13 février 2023 enregistré à la recette des finances de la Chebba le 13 février 2023 sous le numéro 23200213 (quittance n°M007083) l'entreprise GOMRI Frères a vendu à Monsieur Ghaith Gomri le fonds de commerce exploité à la cité commerciale (boutique N°02) située à la rue de la grande mosquée à la Chebba dans le commerce des pneus des voitures.

Toute opposition doit être formée au domicile du fonds de commerce dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk n°11482 du 16 février 2023.

2023S00213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/02/2023 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo à Sousse sous le n°23240731 quittance n°M010133, Monsieur Dridi Tahar demeurant au 19 Rue Majrda 149 Sousse, a vendu à Monsieur Abaidi Mohamed Ismail demeurant à Rue Chakib Arcelain, la totalité du

fonds de commerce pour une activité de commerce Drugstore, avec tous les éléments sis à Rue Ribat Sousse.

Les oppositions sur le règlement du prix de vente doivent être adressées au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 22/2/2023.

2023S00217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 24/01/2023, sous n°23200335, quittance n°M005301, Mr Fethi Ben Hédi Ben Jazia, titulaire de la CIN n°04012795 et demeurant au 14 Rue 20 Mars Kalaa Séghira, a vendu et cédé à Mme Amal Ben Monji Limayem, titulaire de la CIN n°09309747 et demeurant à Cité Sahloul2 Sousse, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local destiné commerce des Fruits Secs, drugstore et produits alimentaires en détail, sis à l'Avenue Marakech n°24 Khézama Est - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'avocat maître Mounir Sridi à son cabinet sis à Rue Victor Hugo Imm. Zarrouk Bureau n°1 Trocadéro Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 12/02/2023.

2023S00218FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 28/9/2022, signé à la Municipalité d'Hammam Sousse le 29/9/2022 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 29/9/2022, sous reçu n°102296 et enregistrement n°22205222 selon lequel le fonds de commerce exploité comme boucherie sis au marché des fruits et légumes EL JNEN Hammam Sousse a été vendu avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le vendeur : Noman ben Hamed Gallas.

L'acheteur : Naim ben Ahmed Ltaief.

Le local exploité par le fonds de commerce comme boucherie sis au marché des fruits et légumes EL JNEN Hammam Sousse suivant un contrat de location signé à la municipalité d'Hammam Sousse le 19/3/2015 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 12/5/2015 signé avec la propriétaire la Municipalité d'Hammam Sousse. Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux à l'adresse du fonds de commerce.

Le contrat de vente du fonds de commerce sus indiqué a été rédigé par Maître Sahloul Morsi avocat prés la cour de Sousse.

L'avis de vente a été publié au journal Echourouk du 12/11/2022 page 22.

2023S00222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10 février 2023 enregistré à la recette des finances de la République Tunisienne selon le reçu en date du 13/02/2023 sous le n°23200882 enregistré sous le n°M016837. LA STE REVOLUTION MEDICALE sis à la Rue FERDAOUS n°105 Sfax, Registre National des Entreprises n°1206209N a vendu à LA STE STORE IMPLANT MED sis à l'avenue BADR immeuble MNIF Sfax son fonds de commerce (vente des produits paramédicaux) situé à Sfax à la Rue FERDAOUS n°105 Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du (18/02/2023).

Toutes les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez la société vendeuse sise à la Rue FERDAOUS n°105 Sfax.

2023X00236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signé le 12/10/2022, enregistré à Sekiet Ezzit Sfax le 19/10/2022, sous le n° 22202835, quittance n°M068588, Mme Om El khir Bahri a vendu à Mme Maha Belfki la totalité du fonds de commerce sis à la route de Tunis km 4 rue Boutemri Sfax destiné vente fruits secs et produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 12/1/2023.

2023X00241FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25/01/2023 et enregistré le 01/02/2023 à la Recette des Finances La Goulette, sous le n°23200797, Quittance n°M13722. La Société UNIVERS ELECTRIQUE AUTO HOSNI (son Matricule Fiscal n°1635093H), a cédé la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 83 Avenue Mohamed V, Le Kram, avec tous ses éléments corporels et incorporels et destiné à la vente des pièces de rechange pour auto, à Monsieur Mohamed Ben Salem Bourouha.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal entre les mains de Maître Mohamed Abragh à son étude sise au 4 Rue Mahmoud Matri Mutuelle ville 1082 Tunis.

Une mention de cette annonce a été insérée au Journal Echourouk du 21 février 2023.

2023400389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/01/2023, enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 18/01/2023 sous le n°23200140 quittance n M004111, monsieur Khiari Mohamed titulaire de la CIN n° 01574519 demeurant à la Rue Abdallah Ibn Mokafaa, Baali Menzel Jemil a vendu à monsieur Khiari Nader titulaire de la CIN n°11368260 la totalité du fonds de commerce exploité dans la réparation des cycles et motocycles, sise à l'Avenue Habib Bourguiba Menzel Jemil avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse de vendeur monsieur Khiari Mohamed situé à Rue Abdallah Ibn Mokafaa, Baali Menzel Jemil dans les délais légaux.

Cet avis de vente a été publié le 9 février aux journaux «le Quotidien» en langue française et «Echourouk» en langue arabe, IP 1523/35.

2023400391FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un PV enregistré à la recette des finances Mornaguia Manouba sous le n°22200048 du 7/01/2022 quittance n°M001887 Mr Hédi Ben Klaii Ben Bouchiba Bouchiba titulaire de la CIN n°0729006 délivrée le 12/9/2018 à Tunis son adresse Rue Doga Mornaguia Manouba a vendu le fonds de commerce sise à la rue La Mosquée Mornaguia portant le nom commercial (Librairie Douaa) son matricule fiscal 1747693Y à Madame Naziha Bent Belgacem Ben Ahmed Jlassi titulaire de la CIN n°00820197 délivrée le 14/02/2020 demeurant à la rue de Maghreb Mornaguia Manouba.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 15/02/2023.

2023400400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/01/2023 enregistré à la recette des finances Kalaat El Andalous le 3/02/2023 n° d'enregistrement 23200223, n° de quittance 005551M, la société OPTI-KA, enregistrée au RNE sous le n°X1385714, a vendu à la société «Expert de regard» en cours de constitution représentée par Oussema Bohli, la totalité du fonds de commerce sis au 44 avenue Sadok Belhaj Kalaat El Andalous Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Mme Lamia Katar au 4 Omrane 13 Riadh El Andalous, cité El Ghazella Ariana.

La publication de cette annonce a été faite au journal «le Quotidien» en date du 10/02/2023.

2023400401FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 11 novembre 2021 enregistré à la recettes des finances du Lac quittance M031189 enregistrement 21308726 le 18 novembre 2021, la société LES CHARMES du Lac inscrite à l'RNE 1411923F représentée par son gérant Mr Belhaj Anwer a loué à Mr Belhaj Anis la totalité du fonds de commerce situé au 127 complexe commercial Kenzet les Berges du Lac 1053 La Marsa ayant comme objet le Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/11/2021 renouvelable par tacite reconduction. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15/02/2023.

2023R00385FCCC3

Location d'un fonds de commerce

La Société FER ET CONTENAIRE, le registre de commerce et identifiant unique n°1777232 M, annonce avoir loué le fonds de commerce qui revient à la Société BEL FER, son n° du registre de commerce et l'identifiant unique 841039 V le fonds de commerce revient à ladite société selon le contrat de location enregistré à la Recette des finances premier bureau le 17 juin 2003 sous le n°3304894, quittance n°5863, situé au 3 bis, Rue Karama, Montfleury, Tunis 1008, le fonds de commerce composé d'un atelier réservé pour la fabrication de fer forgé et la construction métallique, aussi pour stockage et vente, la période de la location est fixée pour cinq années renouvelables, à compter du 1er mai 2022 jusqu'au 30 avril 2027 selon un contrat entre les deux parties enregistré à la recette des finances d'Al Jazira 1er juin 2022, sous le n°22301478, quittance n°M040193, cette annonce a été publiée dans le journal tunisien le Quotidien du samedi 18 février 2023, page n°25.

2023R00407FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 11 novembre 2021 enregistré à la recette des finances du lac quittance M031200 enregistrement 21308727 le 18 novembre 2021, la société LES FRERS BELHAJ inscrite au RNE 0385292N représentée par son gérant Mr Belhaj Anwer a loué à Mr Belhaj Anis la totalité du fonds de commerce situé au n°8 complexe commercial Kenza les Berges du Lac 1053 La Marsa ayant comme objet la Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/11/2021 renouvelable par tacite de reconduction. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15/02/2023.

2023R00409FCCC3

Location

En vertu d'un acte S.S.P. du 25/11/2020 et 26/11/2020, enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen sous le n°M082038, enregistrement 20304447, Hamadi Mendili, résident au 49 Avenue Ibn Khaldoun cité Enasser Mnihla a loué l'intégralité du fonds de commerce de vente de prêt vêtements situé au 49 Avenue Ibn Khaldoun cité Enasser Mnihla, et ce à Zeineb Malki résidente au 4 bis rue Elimem Termidhi Kassar Said Tunis.

Cet avis a été publié au journal "Achourouk" en date du 26/02/2021.

2023R00412FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte sous seing privé du 01/01/2023, enregistré à la recette des finances de Djerba le 3/01/2023 sous numéro 23300027 quittance n°M000751, Monsieur Haykel Barbouch Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°00385790 a loué pour une année renouvelable la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux, sis à Mellita Djerba en face de l'Aéroport exploité actuellement au Barre de Café (Cafétéria) au profit de Monsieur Mohamed Aymen Antar Titulaire de la carte d'identité nationale n°06392256.

Cette vente a fait l'objet d'une annonce au journal «Echourouk» du 11/02/2023 à la page 27 et journal le Quotidien du 11/2/2023 à la page 21.

2023S00215FCCC3

Contrat de bail de fonds de commerce

Ce contrat étant rédigé le 01/02/2023, par l'avocat à la cour d'appel Essoussi Mounir, CIN n°04170334, et enregistré le 6/02/2023 à la Recette des finances de ksar-Hellal est conclu entre les parties : Monsieur Khoffi Anis Ben Naji en tant que bailleur et propriétaire du fonds de commerce, CIN n°04179248, d'un côté, et Madame Lahouel Nesrine bent Abdelhamid, CIN n°06870889, en tant que locataire d'un autre côté, sur le fonds de commerce situé à la rue de Jendouba n°2 Ksar-Hellal, Gouvernorat de Monastir, qui se compose des éléments : matériel, moral et la notoriété et la bonne réputation en vue d'exercer et d'exploiter l'activité commerciale «Assistance scolaire». La locataire est tenue non seulement de sauvegarder et d'améliorer ledit fonds, mais encore de payer le loyer mensuellement quatre cents dinars à partir 01/02/2023 jusqu'au 31/12/2028.

Ceci est publié au journal quotidien Echourouk le 16/2/2023.

2023S00219FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location signé le 26/8/2022, enregistré à la recette des finances Jebeniana Sfax le 26/8/2022 sous le n°22301172, reçu n°MO40955, Mr Mohamed Msalmi n° de la CIN 05314979 a loué la totalité du fonds de commerce cafétéria Yassine sis à la Route de Mahdia Km 27 dkhala assalem El Amra Sfax à Majed Msalmi n° de la CIN 08890373.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 12/01/2023.

2023X00242FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/1/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun le 13/01/2023 sous le n°23300250 et le reçu n°M005205, Mr Riadh ben Marzoug a loué à la Sté Golden Pyramide number one sous l'identifiant unique 1604867L, avec toutes les garanties effectives et juridiques tout le fonds de commerce sis complexe Satouri rue Salah Ben Youssef Midoun Djerba, comprenant la clientèle et l'achalandage qui lui sont rattaché, l'installation et le mobilier.

La durée de ce contrat est de cinq ans à compter du 01/01/2023 au 31/12/2028. Toute protestation à cette location doit se faire dans les 15 jours qui suivent cette publication à l'adresse citée précédemment.

2023400387FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 01/7/2022, enregistré à la recette des finances Menzah 9, le 22/9/2022, Quittance n°88023, Enregistrement n°22303407, Mme Monjia Zribi veuve du défunt Hamed Moalla, CIN n°00538525, a loué à la société SCARLET BEAUTY BY OUMAYMA société en cours de constitution représentée par sa gérante Mme Oumayma Yousfi. CIN n°08726384, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce sis au fonds n°2 au Rez-de-chaussée de l'Immeuble sis à l'impasse Mouhi Eddine Klibi et rue Mohamed Jameli Manar 2 Tunis. Les oppositions doivent être déposées entre les mains du rédacteur de l'acte Mr Ridha Slaimi avocat à la cours de cassation, demeurant au 1 bis Rue André Lambert Immeuble Nour Cité administrative - Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 24/02/2023.

2023400399FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement dans le secteur agricole

Nom : Groupement de développement agricole «Basamat Nissaiya»

Siège social : Om Laabid Nefza 9010

But : Exploitation et Valorisation des ressources agricoles notamment dans la filière de distillation des huiles essentielles et transformations des produits agricoles.

Zone d'intervention : Om Laabid

Présidente : Najet Moumni

Trésorière : Henda Khethri.

2023T00189APSF1

Avis

Suite au PV enregistré S/N 22700231 du 10 Janvier 2023 relatif à la constitution d'un syndicat résidence ELkousour Essahraouiya à cité Ibn Khaldoun Gabès, composé comme suit :

Sadok Lamine : Président

Jamel Mabrouk : Secrétaire général

Hassen Salah : Trésorier

Faouzia Ahmed : Membre

Zohra Ratel : Membre.

2023R00390APSF1

Constitution du Syndicat des copropriétaires de la Résidence

PANORAMA Les Jardins de Carthage

Suite à la tenue de l'Assemblée Générale du 13 août 2015, PV enregistré à la recette des finances en date du 3 septembre 2015, reçu n°M073515 enregistrement sous le n°15002507 et l'AG du 2 décembre 2015, PV enregistré à la recette des finances en date du 9 septembre 2015 reçu n°M074258, enregistrement sous le n°15002556. Lors de ces AG les Copropriétaires n'ayant pas réussi à constituer un Syndicat, le Promoteur Immobilier a adressé une demande à la Municipalité du KRAM pour demander son accord sur la constitution du Syndicat projeté et les Membres du Bureau. La Municipalité concernée a donné son accord en date du 1er décembre 2015.

Les membres du bureau sont :

- Présidente : Zeineb Gallouz

- Trésorier : Rachid Ellouze

- Secrétaire Général : Adel Fehri

- Membres : Fatma Kammoun - Nadia Ellouze - Sadoc Marzouk - Kacem Nakaa - Moncef Rebai - Najet Ellouze.

2023R00399APSF1

Constitution d'un groupement professionnel de pêche

Conformément au statut de constitution en date du 12 mai 2022, enregistré à la recette des finances de Soliman le 23 septembre 2022 sous le numéro 21502034, reçu 1035412 :

Il a été décidé de constituer un groupement professionnel agricole :

Nom : Groupement développement pour les marins de Soliman plage

Siège social : GDA EL Marja.

Objectifs :

Protéger les ressources environnementales et rationaliser leur utilisation et leur entretien

- Doter la zone d'intervention du matériel et des infrastructures nécessaires

- Contribuer à encadrer ses membres et les guider vers les techniques les plus performantes en matière d'agriculture et de pêche maritime pour accroître la productivité de leurs activités dans le domaine de la pêche et de la pisciculture marines.

- Aider les structures concernées à développer les conditions

- Etablir des liens de coopération et d'échange d'expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec d'autres structures agricoles nationales et étrangères

Réaliser, en général, toute tâche qui soutient les intérêts communs des personnes impliquées

Zone d'intervention : Zone de Soliman plage.

Membres :

Président du groupement : Abdel Qadir Ben Miled

Trésorier : Lotfi Al-Shorabi

Secrétaire général : Walid Ben Miled.

2023R00410APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 13/12/2022, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 20/02/2023 sous n°23800364 Quittance N°007349.

Date de décision du gouverneur de Sidi Bouzid : 13/01/2023

Dénomination: Groupement de Développement dans le domaine Agricole "Mghilla 03"

Lieu d'intervention : Zone El Aitha - Imadet Mghilla - Délégation Sabbala Gouvernorat de Sidi Bouzid

Siège : Et Aitha- Imadet Mghilla - Délégation Sabbala 9122 Sidi Bouzid

Objet de l'intervention : Distribution des eaux potables, sensibilisation des consommateurs d'eau, et divers services pour les adhérents.

Président : Mr Mohamed Jilani Souifi

Secrétaire général : Mr Mohamed Ben Ali Saidi

Trésorier : Mr Ahmed Ben Abdallah Maamria.

2023S00216APSF1

Homologation de résolutions

Election du Syndicat de la Résidence El Morjen El Menzah 9 A

En vertu du procès-verbal de l'AGE en date du 29/01/2023 enregistré à la recette des finances de Menzah 9 Tunis le 17/02/2023 sous le n°23800581 quittance n°16887.

Il a été décidé l'élection du bureau de syndic comme suit :

- Président : Akremi ep El Kaaki Soumaya

- Secrétaire général : Ayedi Mourad

- Trésorier : Jellouli Nebiha.

2023R00408APSF2

Election du Syndic de la Résidence des copropriétaires

El Amen Bloc B-1, 9 rue Grenade Manar 1

En vertu du procès-verbal de l'AGE en date du 12/02/2023 enregistré à la recette des finances de Manar le 17/02/2023 sous le n°23800445 quittance n°M012848.

Il a été décidé l'élection du bureau de syndic comme suit :

- Président : Mondher Meddeb

- Secrétaire générale : Zeineb Ben Said

- Trésorier : Mohamed Sofianne Mansouri.

2023R00421APSF2

Election du Syndic des copropriétaires

Immeuble A-2, 7 rue Grenade Manar 1

En vertu du procès-verbal de l'AGE en date du 12/02/2023 enregistré à la recette des finances d'el Manar le 21/02/2023 sous le n°23800471, quittance n°M013500

Il a été décidé l'élection du bureau de syndic comme suit :

- Président : Baccouche Abdelaziz

- Trésorier : Jebnouni Khalil

- Secrétaire général : Mahjoub Anis.

2023R00422APSF2

Association Ksar Lahmar des sports individuels et de collectifs à Sidi Bouzid

Vu le procès-verbal de la première assemblée en date du 19/6/2022 enregistré à la Recette des Finances de Meknesy le 13/6/2022 sous le numéro 22704661 et le numéro du reçu M620 et le deuxième en date du 02/02/2023 enregistré à la Recette des Finances le 6/02/2023 sous le numéro 23700126 et le numéro du reçu M003776. Le président de l'association est devenu Abdel Malak Chenini, Radhouan Chenini, Secrétaire général, puis Chihab Benali, trésorier. Il a également changé le nom de l'association pour devenir l'association des Champions de sports Individuels et de collectifs à Sidi Bouzid.

2023X00239APSF2

Syndic des propriétaires de l'immeuble le Pôle

Route El Aïn Km 2 - Sfax

Selon le procès-verbal d'inspection de l'assemblée générale tenue le 02/12/2022 et enregistré à la recette des contrats judiciaires de Sfax sous le matricule : 42408 3492. Il a été

décidé de nommer un nouveau comité dont la composition est la suivante :

Omar Gargouri : Président

Wissem Feki : Secrétaire Général

Mohamed Abdelkader Maalej : Trésorier

Sana Kammoun Jmal : Membre

Sana Ennouri Sallami : Membre.

2023X00245APSF2

CLUB SPORTIF UNITES INTERVENTION POLICE

En application du procès-verbal de l'assemblée en date du 6/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 17/02/2023 sous le numéro 23801090, récépissé numéro 1017281, il a été décidé de mettre à jour le comite directeur du club sportif unités intervention police de Sfax, comme suit :

Ltifi Ridha : Président

Boussersar Zied : Vice président

Gargouri Mohamed : Trésorier

Gammoudi Lamine : Secrétaire général.

2023X00247APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél.: 76 201 003

MF : 0852940 B / P

La créancière poursuivante : La Société Tunisienne de recouvrement des créances, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B196131999, ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba n°52, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Société Montex en la personne de son représentant légal, société anonyme ayant son siège social à l'avenue Ibn Khaldoun (n° de registre de commerce inconnu et le n° de matricule fiscal non disponible).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : Le bien saisi consiste en la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°92 Gafsa dénommé «montex».

Mise à prix : Après réduction du prix initial au taux de 40%, le nouveau prix de l'immeuble saisi est devenu au montant de 743.280.000 , plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- Huit hypothèques au profit de la STB

- Commandement inscrit au profit de la Société Tunisienne de recouvrement des créances.

- Contrat de location au profit de Zied Rouached

- Contrat de location au profit de Société Haytex.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 13/3/2023 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tous les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2023R00400VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél.: 76 201 003

MF : 0852940 B / P

Le créancier poursuivant :

Banque Nationale Agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1424311996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira, Tunis.

Le débiteur poursuivi :

Ismail Ben Med Chedli Ghlala, sa profession douanier, demeurant à houmet el oued Gafsa, titulaire de la CIN n°03144740 délivrée le 7/3/1994.

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°22184 Gafsa dénommé «amine» d'une surface de 8500 m², aussi un titre foncier n°11217 Gafsa dénommé «iheb» d'une surface de 1500 m², situant au bord de GP3 consistant en une unité d'animation touristique dénommée «justiniana».

Mise à prix :

Après réduction du prix initial au taux de 40%, le nouveau prix initial de l'immeuble saisi est devenu à la somme de 765.617.970 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- 6 Hypothèques au profit de la BNA

- Commandement au profit de la BNA.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 13/3/2023 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tous les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2023R00401VEPA1

Vente immobilière

Partie saisissante : les héritiers de Ftima Ahmed Ben Bechir ben Mohamed qui sont : 1) sa femme Habiba Dardori Dardori et leurs fils : Chaker, Chafi, Hajer, Houda.

2) Mannai Zohra Ben Omar ben Ali habitants à El Guattar Gafsa.

Partie saisie : les héritiers de Ftima Ali ben Abdalah qui sont : sa femme Guttaria Mouna bent Abdellaziz et leurs fils Zouhair, Elfadhel, Mouhamed, Rached, Anis, Samira et Zohra habitants à cité Ezouhour El Guattar Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Bennour Hedi, avocat à la cour, 76 rue Youssef ben Yakoub Gafsa.

L'immeuble saisi : Tout l'immeuble nom immatriculé, qui consiste en un espace d'habitation et une boulangerie sise à cité Ezouhour el Guattar Gouvernorat de Gafsa sa superficie totale est de 196 mètres carrés (196m²).

Il est limité au Sud par une route, nord Hadad Amor de l'est malouh taib, l'ouest par une ruelle fermée, l'espace d'habitation se compose d'une salle, un hall, une cuisine et une salle de bain sa superficie couverte de 85m² la boulangerie se compose d'une grande salle et une chambre sa superficie couverte de 111m².

La mise à prix : Suivant la décision du tribunal de 1ère Instance de Gafsa à l'audience des saisies immobilières en date 30/01/2023 dans l'affaire 642 et en application de l'art 425 nouveau de c.p.c.c la mise à prix est de l'ordre cinquante-trois mille deux cent trente dinars cinq cent millimes (53.230.500 D) après le rabaissement de la mise à prix initiale de l'ordre de 40% à rajouter les frais de la procédure fixés à trois mille sept cent quarante neuf dinars cinq cent millimes (3.749.500 D).

Date, heure et tribunal de la vente : La vente aura lieu lundi, 13/3/2023 à 9 heures du matin à la salle des criées du Tribunal de 1ère instance de Gafsa avenue Habib Bourguiba Gafsa.

Visite de l'immeuble : Tous les jours aux heures du travail administratif, pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le greffe du Tribunal de 1ère instances de Gafsa où est déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Bennour Hédi Avocat à la cour, 76 rue Youssef ben Yakoub Gafsa.

Tout surenchérisseur doit consigner le tiers du prix fixé avant la vente par le biais d'un Avocat qui va surenchérir à sa place.

2023R00402VEPA1

Vente à l'enchère publique

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 matricule fiscal n°00110F.

Le saisi : Mohamed Ali Ben Mokhtar Ben Ali Dammagh, titulaire de CIN n°04185172 (caution réelle et hypothécaire), demeurant à Jammel, n°13 Cité El Manar.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble Seltène azur 4ème étage n°41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : L'ensemble de l'immeuble non titré, constitué d'un appartement sis au 2ème étage de l'immeuble situé à Jammel, n°13 Cité El Manar, superficie de 100 m² environ acquis par acte notarié enregistré à Jammel le 25/3/2008 sous le n°M014385.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Mercredi le 22/03/2023 à la salle des ventes immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Mise à prix : Trente-neuf mille dinars (39.000.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heurs de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2023S00210VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Sihem Bent Khelifa Kilani Epouse Jlassi, caution hypothécaire, demeurant à 14 avenue de la République, immeuble jeaiem, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°635108 Nabeul dénommé "Makiya 35", généré en changeant l'identifiant du titre foncier d'origine n°29341 Tunis s 2 (Nabeul), il s'agit d'un terrain agricole situé à Henchir Jubeir, village de «Bani Ayash», délégation de Grombalia, Nabeul. D'une superficie de 11550 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de onze mille cinq cent cinquante dinars (11.550.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 27/3/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Grombalia pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00211VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hichem Ben Abdallah

Avocat

27 Avenue de La République Sousse

M.F : 412807Z/P/000

Le poursuivant : Société Générale de Recouvrement des Créances «SGRC» selon son représentant légal, (agissant en sa qualité de Cessionnaire de créanciers de La Banque de l'Habitat), Société Anonyme, inscrite au RC au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B117372002, son siège social situé au 67 Rue Alain Savary, Cité Jardin II, immeuble B, Tunis.

Partie poursuivie : Habib Ben Hedhili Rekhami, Commerçant, RC n°A1114261996, demeurant à : 1/ Av Ali Zouawi Kairouan. 2/ Route de Sabra Kairouan.

Avocat chargé des poursuites : Maître Hichem Ben Abdallah, 27 Av de la République, Sousse.

L'immeuble mis en vente : 1- Local à deux niveaux, la superficie de 1ère 320 m², du 2ème : 150 m²; aménagé en un café.

II- Un laboratoire de pâtisserie, superficie : 180 m².

Mise à prix : Cinq cent vingt huit mille dinars (528.000,000 dt), (376.800,000dt pour le café) et (151.200,000dt pour le laboratoire de pâtisserie).

Date de l'adjudication : Lundi 27/3/2023 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Kairouan.

La visite de l'immeuble : Se fait pendant les heures du travail administratif.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Kairouan ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner à la trésorerie générale, le 1/3 du prix d'ouverture, ou présenter un chèque certifié par un avocat à la cour d'appel et pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2023S00220VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un mandataire de justice

En vertu du jugement en référé du tribunal de première instance de Sfax 2 numéro 17920 daté le 30/01/2023 et en vertu de la décision d'indemnisation datée le 01/02/2023 avec le même jugement il a été décidé la nomination de maître Soufia Gharbi son cabinet sis à la rue Sidi Belhssan ville arabe Sfax en tant que mandataire de justice pour gérer le titre foncier de boulangerie Chokri Gherieni sis à la route el Ain km 8 Sfax.

2023X00240VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«SIBAC»

Société Industrielle de Bâches & de Confection

Société anonyme

Au capital de 6000 000 Dinars

Siège social : Centre Babel - Bloc D

Rue 8000 Montplaisir - 1002 Tunis

Identifiant unique RNE (Tunis) : 0002088K

Messieurs les Actionnaires de la Société Industrielle de Bâches & de Confection «SIBAC», sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui aura lieu le mercredi 22 mars 2023 à dix heures (10H00) au siège social de la Société, sis au Centre Babel Bloc D, Rue 8000 Montplaisir - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Arrêt de l'activité industrielle;

2- Modification de l'objet social;

3- Modification de la dénomination sociale;

4- Pouvoirs.

En cas d'empêchement, tout actionnaire peut se faire représenter à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire par un actionnaire de son choix, muni d'un mandat spécial à cet effet.

Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2023R00386SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Société de Câbleries Accessoires et Transmissions»

Société anonyme

Au capital de 3 255.000 DT

Siège social : Km 6 Route de Tunis - Soliman 8020

Matricule fiscal : 19954PAM000

Identifiant unique : 0019954P

CNSS : 55847-72

Messieurs les actionnaires de la Société «SCAT» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire 2022 qui se tiendra au siège social le mardi 21 mars 2023 à 11 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2022

3- Approbation des états financiers 2022 et des conventions réglementées

4- Affectation du résultat 2022

5- Quitus aux administrateurs

6- Renouvellement du mandat du conseil d'administration

7- Désignation d'un commissaire aux comptes

8- Fixation des jetons de présence

9- Pouvoirs de formalités.

2023R00403SANB3

Convocation

Société Tunisienne Hôtelière Entreprise de Tourisme et d'Animation

Société Anonyme

Au capital de 9.640.000 Dinars

Siège social : hôtel Riviera Port el Kantaoui 4089 Hammam Sousse

Identifiant Unique : 0028491 E

MF : 028491 E/A/M/000

CNSS : 134148-94

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne Hôtelière Entreprise de Tourisme et d'Animation sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société le 18/3/2023 à 11h pour statuer sur les comptes annuels 2021.

Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CRNE sous le n°2023P62773697 en date du 20/02/2023, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

4- Approbation des états financiers 2021 et décision de continuité d'exploitation

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021

6- Quitus aux administrateurs

7- Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

8- Rectification du PV de l'AGO du 18/02/2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2020

9- Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023S00214SANB3

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES "STA"

SA faisant appel public à l'épargne

Au capital de 20 000 000 Dinars

Zl Borj Ghorbel Ben Arous

ID : 1352869M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES «STA» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le mardi 21 Mars 2023 à 10H au siège de l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) sis à la rue du Lac Turkana les Berges du Lac Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 clos au 31/12/2022,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022,

- Approbation de l'indemnité allouée aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination de membres au conseil d'administration,

- Nomination des commissaires aux comptes.

2023X00238SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 8.640.000 dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

M.F : 18467 Z/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société IBN ANNAFIS, sont convoqués à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 22 mars 2023 à 17 h à hôtel BORJ AL DHIAFA - Route la Soukra km 3 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société en numéraires;

2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts; et

3. Pouvoirs pour formalités.

Le présent avis est considéré comme une convocation officielle pour tous les actionnaires.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2023X00243SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne - Zitex

«SIOS-ZITEX»

SA au capital de 2 425 000 dinars

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Identifiant Unique : 0011236 E

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne ZITEX, sont convoqués pour assister le vendredi 31 mars 2023 à 10 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais, mode et date de la convocation de l'Assemblée Générale ordinaire relative à l'exercice 2021/2022.

2- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021/2022.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021/2022.

4- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2021/2022.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2021/2022.

8- Lecture du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2021/2022.

9- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2021/2022

10- Approbation de états financiers consolidés de l'exercice 2021/2022.

11- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

12- Nomination du commissaire aux comptes.

13- Questions diverses.

2023X00248SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Pour le 17 mars 2023

MENINX HOLDING SA

Siège social : 15 Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant Unique : 1014721 J

Capital : 81 000 000,000 DT

Messieurs les actionnaires de la société «Meninx Holding» sont invités

à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 mars 2023 à 10 heures au siège social de la société sise au 15 Avenue de Carthage, 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2) Lecture et approbation des rapports de gestion individuels des exercices 2020 et 2021 établis par le conseil d'administration,

3) Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et 2021,

4) Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2020 et 2021,

5) Affectation des résultats des exercices 2020 et 2021,

6) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs, le président du conseil et le directeur général,

7) Examen et approbation des conventions réglementées,

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général,

9) Nomination des membres du conseil d'administration et renouvellement de mandat.

10) Nomination de co-commissaires aux comptes ou Renouvellement de mandat,

11) Questions diverses, et

12) Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2023400394SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Pour le 17 mars 2023

MENINX HOLDING SA

Siège social : 15 Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant Unique : 1014721 J

Capital : 81 000 000,000 DT

Messieurs les actionnaires de la société «Meninx Holding» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 17 mars 2023 à 11 heures au siège social de la société sise au 15 Avenue de Carthage, 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modalités et délais de la convocation à l'assemblée.

2/ Mise à jour de l'article 31 des statuts.

3/ Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2023400395SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE «BEAICHEK S.A»

Capital social de 2 640 000 DT Dinars Tunisiens

MF : 1674061R

Siège social : Rue colonel Mohamed Bazez, Immeuble N°9 - 1er étage Bureau N°4 Hammamet Nord 8050 Nabeul

Les actionnaires de la société «BEAICHEK S.A.» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 30 Mars 2023 à 8H30 au siège social de la société Attijari SICAR sis à la Rue Al Mazouri, Résidence Fékih, 1er étage Les Berges du Lac 1053 Tunis, et ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Ratification du mode, des délais et de tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

- Changement du siège social de la société;

- Modification corrélative des statuts;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

2023400397SANB3

Société anonyme en liquidation

REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société de Développement et d'Aménagement Touristique de Tabarka

19, rue des jasmins immeuble T.S.R nouvelle Ariana 2080

Identifiant Unique : 0031450V

Le liquidateur de la société de Développement et d'Aménagement Touristique de Tabarka «Montazah Tabarka» société anonyme, informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire initialement prévue le vendredi 24 Février 2023 (24/02/2023) a été reportée au 31 mars 2023 (31/3/2023) à 12 heures au bureau du liquidateur sis à la Résidence Sana Business Centre pavillon A bureau A18, 6ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

2023400398SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MAGASIN GENERAL - S.A

Au capital de 11.481.250 DT

IU au RNE : 0033128 W

N° CNSS : 035698-02

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis

Le conseil d'administration réuni le 20 février 2023 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le vendredi 17 mars 2023 à 10 heures au siège de la société : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital de la société.

2- Modification corrélative des statuts.

3- Délégations des pouvoirs.

2023400410SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Attendu que Maître Dorra Derouiche, agissant au nom et pour le compte des héritiers de Amor Ben Ali SOYAH, a déposé une demande de mise à jour, n°884, aux fins

d'inscription de deux contrats d'échange sur les titres fonciers n°521045 Nabeul, n°521046 Nabeul et n°521047 Nabeul;

Attendu qu'il ressort de l'examen de la demande sus-indiquée que la requérante n'a pas pu produire une copie légale du contrat de vente émis par l'Etat (Domaine privé) au profit de la municipalité de Nabeul Dar Chaâbane El Fehri en la personne de son représentant légal;

Attendu qu'à fin de passer outre cette difficulté et en application des dispositions de l'article 17 de la loi n°2001-34 du 10 avril 2001, nous ordonnons au requérant d'accomplir une publicité complémentaire qui sera insérée au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un est en langue arabe et l'autre en langue française, qui se substituera à la non présentation d'une copie légale du contrat de vente émis par l'Etat (Domaine privé) au profit de la municipalité de Nabeul Dar Chaâbane El Fehri en la personne de son représentant légal.

A compter de la date de cet avis, et jusqu'à deux mois, toute opposition à cette demande, ou intervention concernant son objet, doit être déposée au Tribunal Immobilier de Nabeul.

2023R00411DIVD2

Avis

Maher Ben Boubaker Ayadi Annonce qu'il possède un Terrain d'une superficie de 150m² sis sur lequel existe une construction sise à la route lafrane km2 5 Sfax il a égaré leur titre de propriété depuis longtemps et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau de notaire Sami Sellami immeuble essafir n°14 Sfax MF 147436 k dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X00244DIVD2

Avis

Mr Rabah Mooness annonce qu'il possède des terrains sis à Jouaber Kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire Kcharem Noura à Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00246DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce N°357 parue au JORT N°22 le 21/02/2023

L'adresse du fonds de commerce

Lire : Local commercial complexe RCD Boumhel Bassatine n°2 rue Ibn Sina 2097 Ben Arous

Au lieu de : n°2 rue Ibn Sina Boumhel Bassatine 2097.

2023R00405RECZ9